

ANNEXE 1
Dossier de candidature et pièces à joindre au dossier
Mesure 11 Jardins partagés
Volet B : appel à projets départemental



Le projet doit être présenté dans son ensemble afin de pouvoir mesurer son éligibilité et sa pertinence au regard des critères du cahier des charges de l'appel à candidatures.

Merci de bien vouloir compléter chacune des rubriques et de transmettre ce document joint à votre demande. Toute rubrique non renseignée rendra caduque la demande.

NOTE : des pièces annexes éventuelles (10 pages maxi) : laissées à l'appréciation du candidat pour étayer sa demande (plans, devis pour du matériel, résultats d'analyses de sols, rapport d'activité et/ou bilan de l'année précédente, lettres de soutien au projet de la collectivité, du bailleur social, d'un partenaire du projet...)

1- Intitulé du projet

2- Présentation synthétique du projet (contexte du projet, pilotage, objectifs, cibles, actions)

- Présentation de l'entité porteuse du projet

(pour une association : préciser le statut et la date de publication au JO)

nom, prénom :

n°siret :

statut juridique :

raison social :

adresse :

téléphone fixe :

portable :

courriel :

-Localisation du projet :

adresse du ou des terrain(s) :

statut d'occupation du ou des terrains (convention d'occupation, *courrier du propriétaire autorisant les travaux*, location, pleine propriété) :

-Description sommaire du projet (résumé 1 à 2 pages maximum)

le type de jardin concerné (familial, collectif, partagé, solidaire, thérapeutique, d'insertion), sa surface, les actions envisagées

3- Budget du projet

- Montant estimatif global du projet :

Acquisition au foncier	€
Investissements immatériels (ingénierie, étude de sols ...)	€
Investissements matériels (outils de jardinage, achat et pose d'équipements)	€
Prestations annexes (formation, consolidation du projet, accompagnement au lancement)	€
Autres (à préciser)	€
Total	€

- Montant de l'aide sollicitée dans le cadre du plan de relance : €

Rappels :

. l'aide doit être comprise entre 5 000 € (seuil minimal) et 20 000 € (plafond) ;

. le taux d'aide ne peut dépasser 50 % des dépenses éligibles du projet quand il est porté par des collectivités territoriales ou leurs groupements, ou par des bailleurs sociaux.

Ce taux d'aide peut aller jusqu'à 80% des dépenses éligibles dans le cas des projets portés par une association de jardin partagé ou collectif ;

. peuvent être pris en charge :

Investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols) ;

Possibilité de prestations annexes de formation, accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet. Attention : cela ne concerne pas des dépenses pérennes ou structurelles du fonctionnement.

. le coût du foncier, les semences, plants annuels et consommables ne sont pas éligibles aux aides.

Tableau : Listes des investissements matériels et immatériels envisagés (remplir le tableau ci-dessous) :

Nature de l'investissement matériel	Nom et qualité de l'intervenant	Montant	Date de réalisation (échéance)	Complément d'information éventuel
Total				
Nature de l'investissement immatériel	Nom et qualité de l'intervenant	Montant	Date de réalisation (échéance)	Complément d'information éventuel

Total				

Tableau : Plan de financement prévisionnel

Financeurs		Montant d'aide (en €)	% du total	Commentaire éventuel
Financeurs publics	Plan de relance mesure "jardins partagés"			
	Autre subvention Etat			
	Région			
	Département			
	Autre collectivité (précisez)			
	Union européenne			
	Autres (précisez) !			
Total des financeurs publics				
Financeurs privés	Financier privé 1			
	Financier privé 2			
	Financier privé 3			
Total des financeurs privés				
Autofinancement				
Total général				

4- Descriptif détaillé du projet (maximum 5 pages sans les annexes)

- Contexte du projet :

. place dans le territoire (importance en surface et en population¹ et acteurs locaux impliqués) :

. articulation avec les initiatives existantes :

. intégration éventuelle aux stratégies agricoles et alimentaires locales de type Projet alimentaire territorial (PAT) :

- Ambition et objectifs stratégiques du projet :

- Objectifs :

- Public visé :

¹ Nombre de bénéficiaires du jardin en 2019 (avant covid) : jardiniers, écoles ou autres collectifs, participants aux événements publics, visiteurs... ou envisagés pour un nouveau jardin

- **Thématique(s) ciblée(s) (cochez une ou plusieurs cases) :**

() Production de fruits et légumes, productions animales (œufs, lait, viande, miel), destinées à la consommation humaine, conformes aux normes environnementales et sanitaires ;

() Productions horticoles et un lieu d'agrément (aménagement paysager pour usagers et riverains) ;

() Production permettant aux habitants un accès à des aliments frais, sains, durables et à un faible coût, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales ;

() Soutien à un lieu de vie ouvert sur le quartier favorisant les liens avec d'autres structures, convivial, et facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses

- **Activités** proposées, remplir le tableau ci-dessous :

Activité			Nombre de bénéficiaires concernés	Durée	Date prévisionnelle	Intervenants prévus	Budget prévisionnel
N°	Intitulé	Objectif					

- **Impact attendu sur le plan économique :**

Impact social et environnemental :

- **Calendrier** du projet (feuille de route, jalons clés pour la mise en œuvre)

Tableau : *Calendrier synthétique du projet (remplir le tableau ci-dessous) :*

Dates	Étapes clés

- **Stade d'avancement** du projet : **cochez une case**
 () projet de création d'un nouveau jardin ou d'aménagement
 () extension d'un jardin déjà existant

- **Étude de sols**

- résultats de la recherche de polluants dans les sols :

- mesures éventuelles de gestion envisagées en cas de sols pollués :

- **Gouvernance et pilotage** opérationnel de la démarche :

Responsable légal et coordonnées :

Porteur du projet (coordonnées de la personne contact si différente du responsable légal du projet) :

Pour les projets menés en coopération :

- Nom de la personne coordinatrice du projet dénommée « porteur du projet » :
- Répartition des responsabilités entre le porteur du projet et ses partenaires : remplir le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : partenariats

Nom du partenaire	Statut juridique	Contributions (technique, financière, organisationnelle, etc...)	
		Acquises (préciser)	En cours (préciser)

5- Actions de valorisation du projet (maximum 1/2 page)

Indiquer les actions de communication prévues dans le cahier des charges de l'appel à candidature (sans oublier l'apposition du logo France Relance)

6- Rappel des critères d'éligibilité (maximum 1/2 page)

Compléter les éléments du projet répondant à chaque critère dans le tableau ci-dessous :

critères	Requis	Éléments du projet qui correspondent aux requis
Cible du projet	Le projet concerne des initiatives de jardins partagés ou collectifs qui visent la production de produits frais pour les habitants	
Durée du projet	La réalisation du projet s'inscrit sur l'année 2021 et l'année 2022 dans un délai maximal de réalisation d'une année à compter de la notification de subvention pour réaliser les travaux et transmettre le bilan de réalisation et comptable.	
Nature et montant des financements du projet	Le projet ne pouvant pas être financé par la mesure à plus de 80 % (associations) ou 50% (collectivités et bailleurs), le porteur de projet doit s'appuyer sur d'autres financements, dont des fonds propres.	
Engagement de communication	S'engageant à afficher à ses frais de manière visible sur chacune des réalisations financées ainsi que sur tous les outils de communication (affiches, tracts, supports d'information, de publicité) dans le cadre du projet « jardins partagés » le logo du	

ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de « France Relance » pendant au moins 3 ans après l'attribution éventuelle de l'aide.

7- Engagement du demandeur

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

.....

En ma qualité de

.....

Certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis,
- que mon projet concerne une initiative de jardin partagé ou collectif visant une production de produits frais pour la consommation des habitants et constituant un lieu d'agrément paysagers pour ses usagers et riverains qui peut, le cas échéant, donner lieu à une production horticole ;
- ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet ;
- être en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

Je m'engage sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant la notification de la subvention par l'autorité compétente ;
- à fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente ;
- à présenter un bilan de l'opération auprès de l'autorité compétente dans un délai maximal de réalisation d'une année à compter de la notification de subvention par l'autorité ;
- à ne pas solliciter, pour ce même projet, d'autres crédits, en plus que ceux mentionnés dans le tableau de financement (voir IV budget prévisionnel détaillé ci-dessus) ;
- à faire figurer à mes frais, le logo de l'État et du plan de relance sur le site bénéficiant de l'aide et à mentionner de manière lisible leur concours dans tous les documents produits dans le cadre de la mise en œuvre du projet (publication, communication, information), pendant une durée minimale de 3 ans après la signature de la convention.

A, le

Le demandeur (signature et cachet)

8- Pièces à joindre au dossier

Pièces obligatoires :

- le RIB du demandeur,
- avis de situation au répertoire SIRENE ou Kbis ,
- la copie du titre de propriété,
- si le terrain n'est pas en pleine propriété, le courrier du propriétaire autorisant les travaux,
- le récépissé de déclaration en préfecture (pour les associations),
- le cas échéant, une attestation de non récupération de la TVA.

Autres pièces facultatives laissées à l'appréciation du candidat pour étayer sa demande (rappel 10 pages maxi) :

- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement,
- Devis détaillés des travaux, matériels, équipements, ...,
- Lettres de soutien au projet de la collectivité, du bailleur social, d'un partenaire...,
- Plans d'aménagement,
- Résultats d'analyse de sols,
- Rapport d'activité de l'année précédente et/ou bilan de l'année précédente pour les associations,
- Autres ...